

En réponse à la demande de renseignements de la Régie, Hydro-Québec dépose un organigramme illustrant les différentes étapes de la procédure d'appel d'offres et d'octroi (première page de l'organigramme) ainsi que le contenu des sous-étapes principales (pages suivantes de l'organigramme). On y retrouve notamment les exigences à satisfaire ainsi que les informations nécessaires pour passer d'une étape à une autre. Les délais type de chaque étape sont présentés à la suite de cet organigramme.

Les informations suivantes seront disponibles au public et à la Régie aux étapes identifiées entre parenthèses :

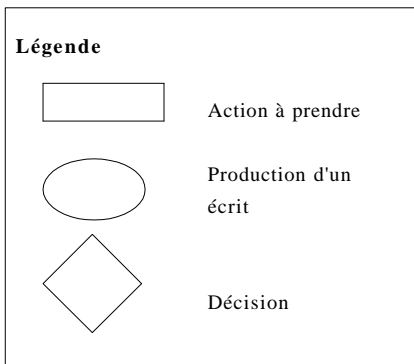
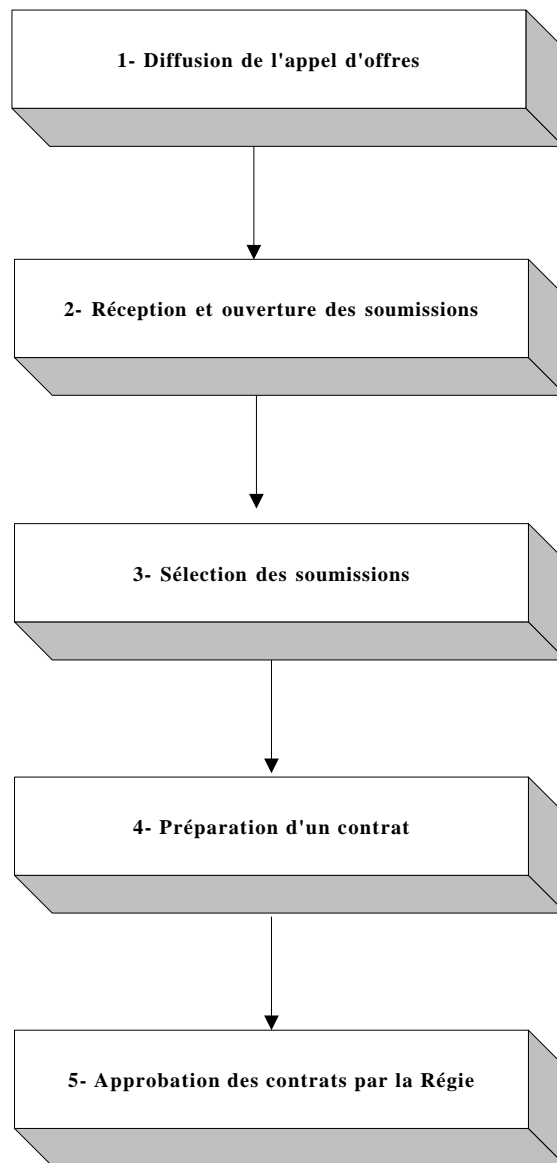
- le document d'appel d'offres et ses addenda éventuels **(1. Diffusion de l'appel d'offres)**,
- les questions des fournisseurs intéressés à soumissionner et les réponses du distributeur **(1. Diffusion de l'appel d'offres)**,
- le compte rendu de la conférence préparatoire **(1. Diffusion de l'appel d'offres)**,
- le nombre de soumissions reçues et acceptées et la quantité totale d'énergie et de puissance soumise **(2. Réception et ouverture des soumissions)**,
- la liste des contrats signés et approuvés et, pour chaque contrat, les quantités d'électricité et la valeur prévue des achats **(5. Approbation des contrats par la Régie)**,
- les contrats signés et approuvés par la Régie à l'exception de certaines informations considérées confidentielles (comme, par exemple, le prix et les modalités d'exercice d'une option qui serait prévue au contrat) **(5. Approbation des contrats par la Régie)**.

Les informations additionnelles que le distributeur propose de déposer à la Régie à chaque étape sont les suivantes. Ces informations sont considérées confidentielles par le distributeur :

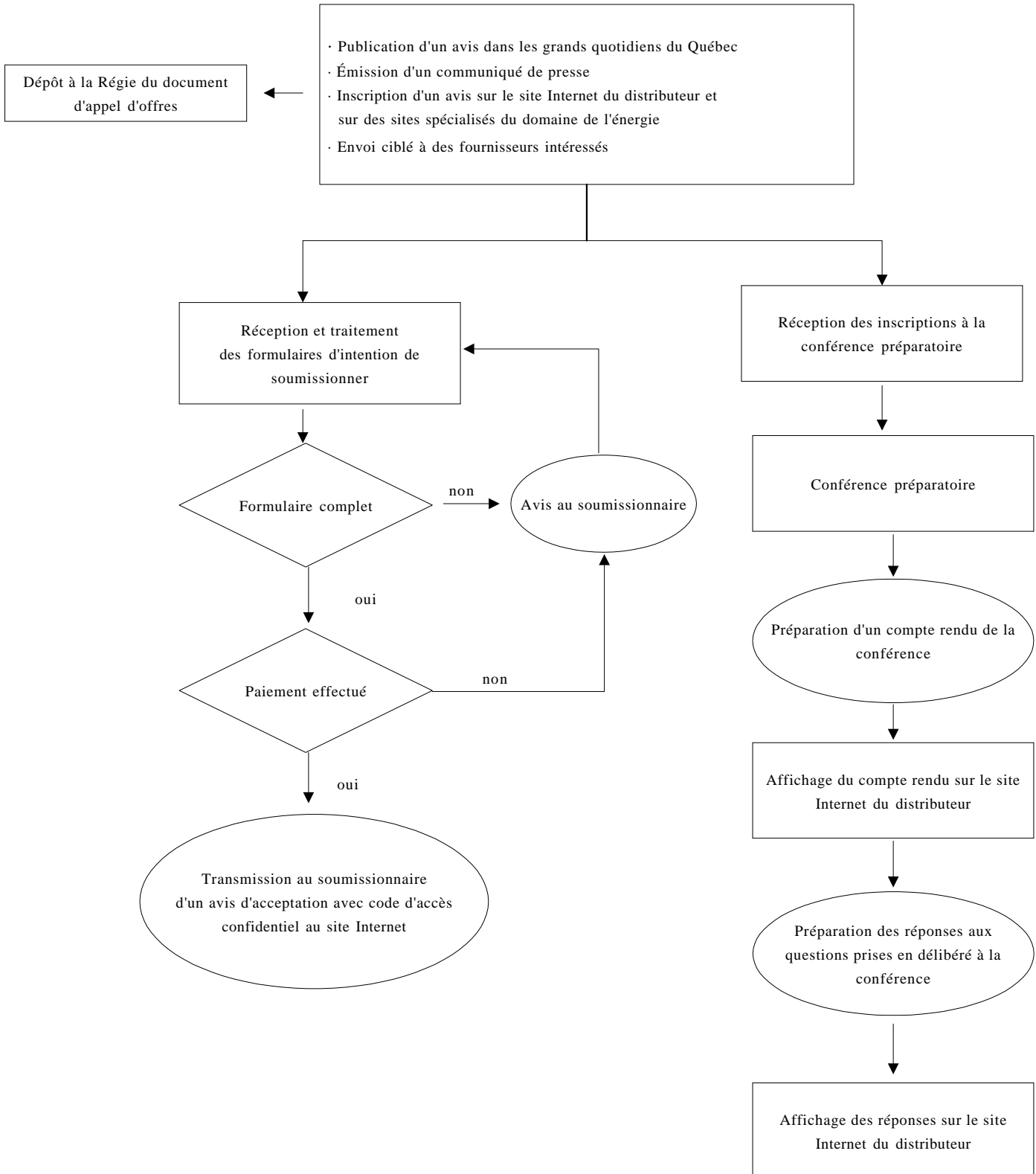
- la liste des participants à la conférence préparatoire **(1. Diffusion de l'appel d'offres)**,
- la liste des soumissions reçues à la clôture de la période de réception des soumissions **(2. Réception et ouverture des soumissions)**,
- la liste des soumissions rejetées à l'ouverture des soumissions avec les raisons justifiant le rejet **(2. Réception et ouverture des soumissions)**,

- à la fin de la sélection des soumissionnaires, la liste des soumissions retenues pour la préparation d'un contrat, la liste de relève et la liste des soumissions ne satisfaisant pas les exigences minimales **(3. Sélection des soumissions)**,
- pendant l'étape de préparation des contrats, copie des avis transmis à des soumissionnaires lorsque les négociations sont abandonnées et identité des soumissionnaires choisis à même la liste de relève **(4. Préparation d'un contrat)**,
- à l'étape d'approbation des contrats, les contrats à être approuvés, le rapport d'évaluation des soumissions préparé par le distributeur ainsi que le rapport de la firme mandatée lorsque les services d'une telle firme ont été retenus **(5. Approbation des contrats par la Régie)**.

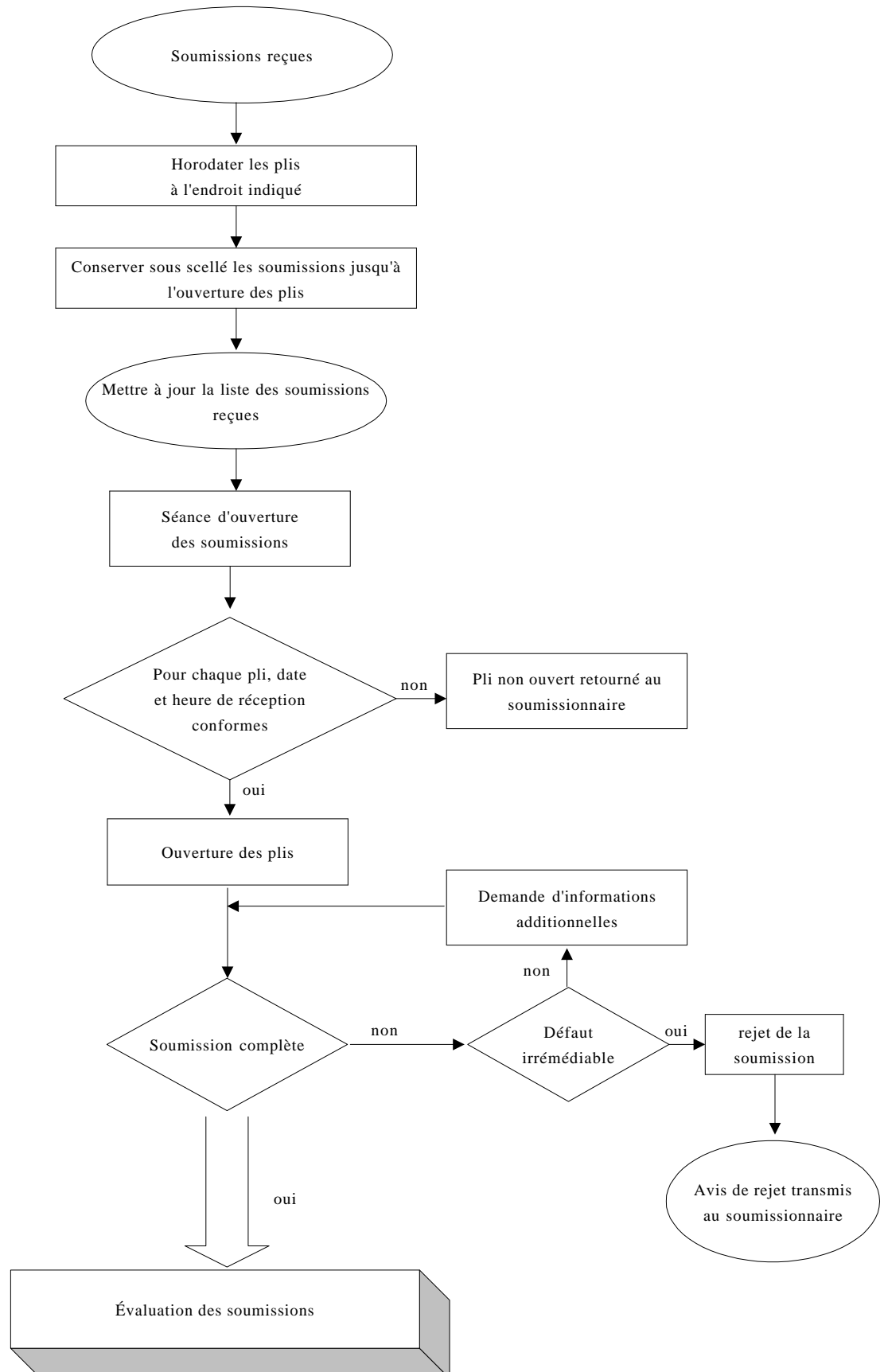
## Procédure d'appel d'offres et d'octroi



# 1- Diffusion de l'appel d'offres

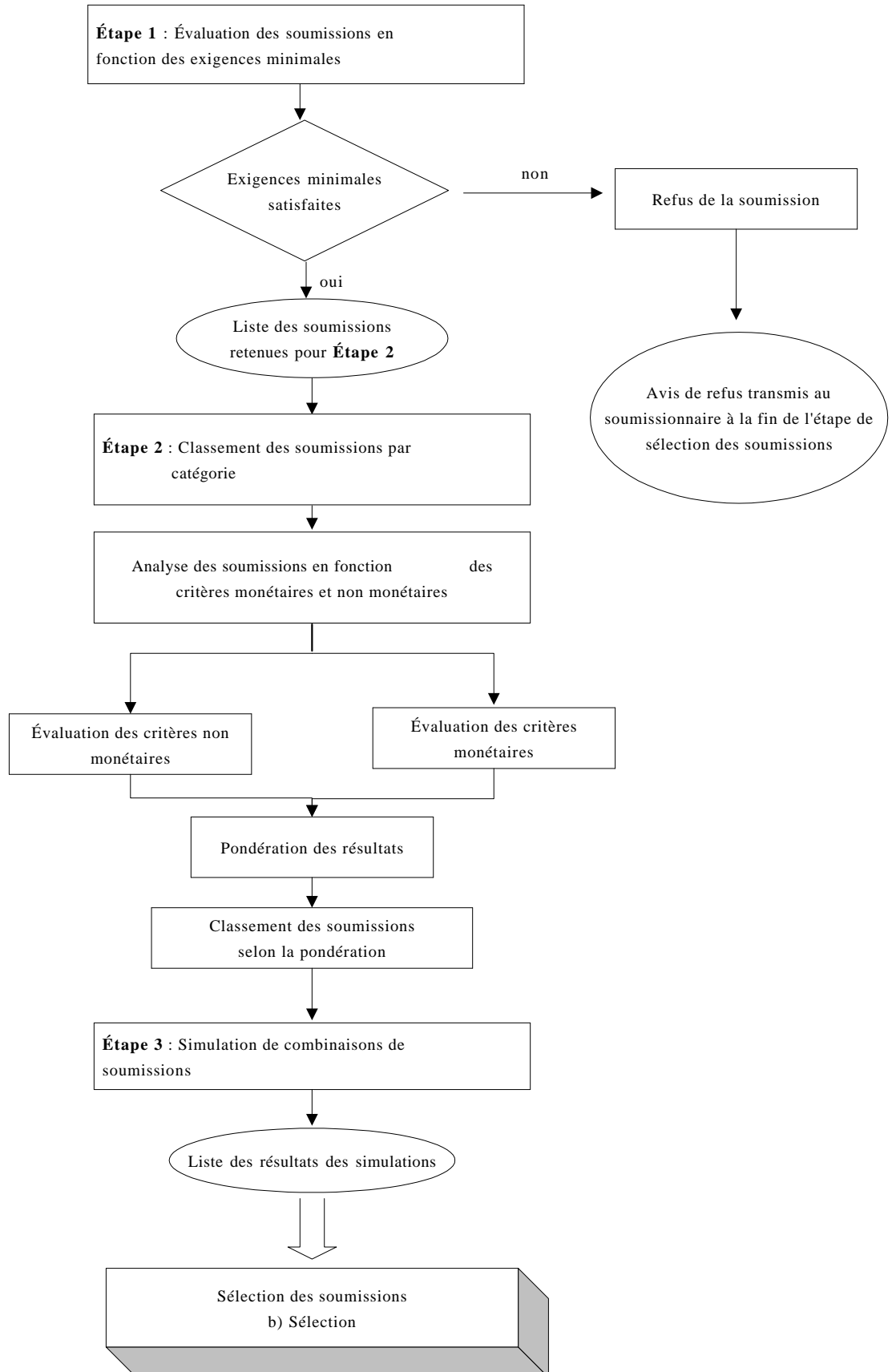


## 2- Réception et ouverture des soumissions



### 3- Sélection des soumissions

#### a) Évaluation

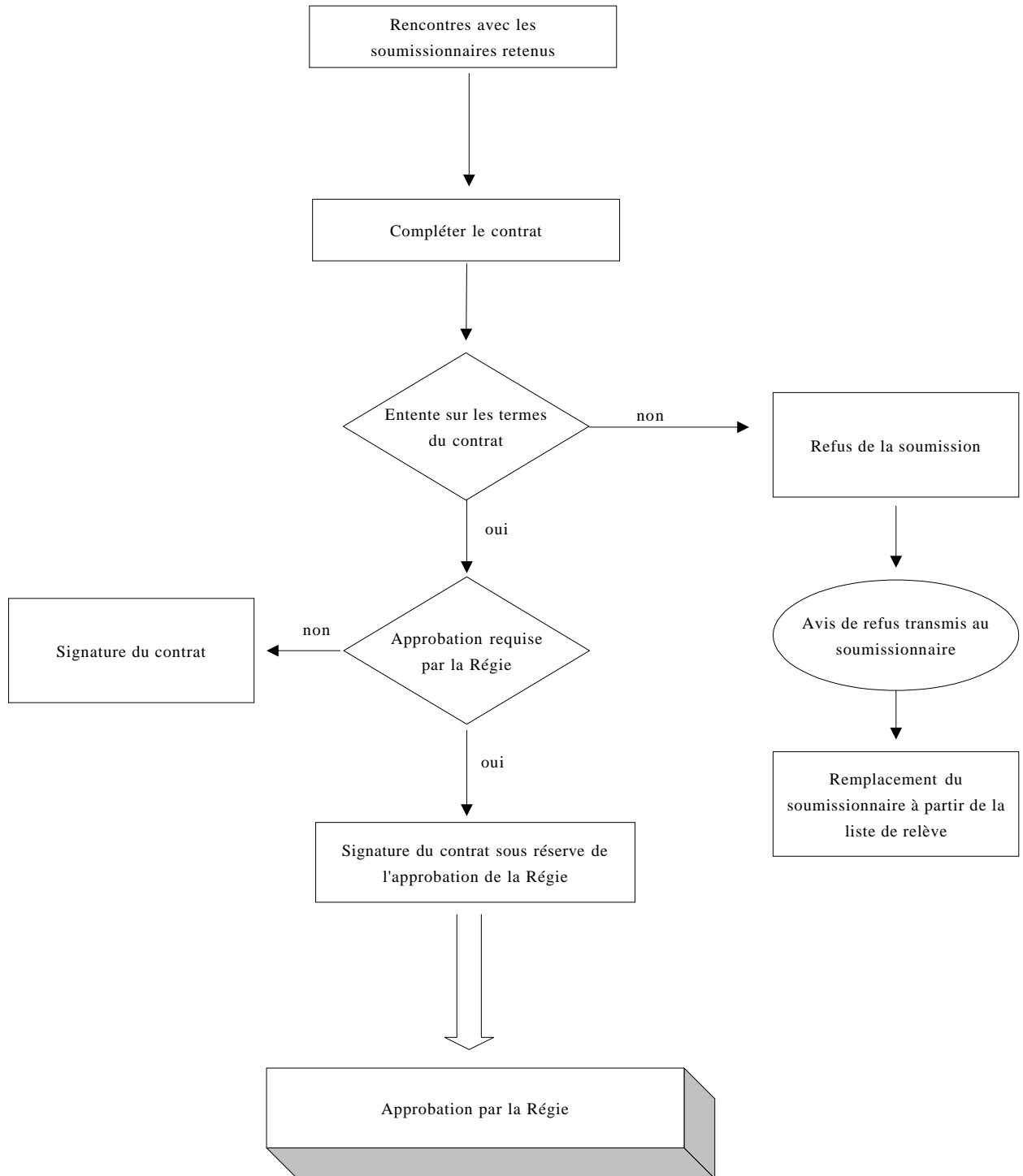


### 3- Sélection des soumissions

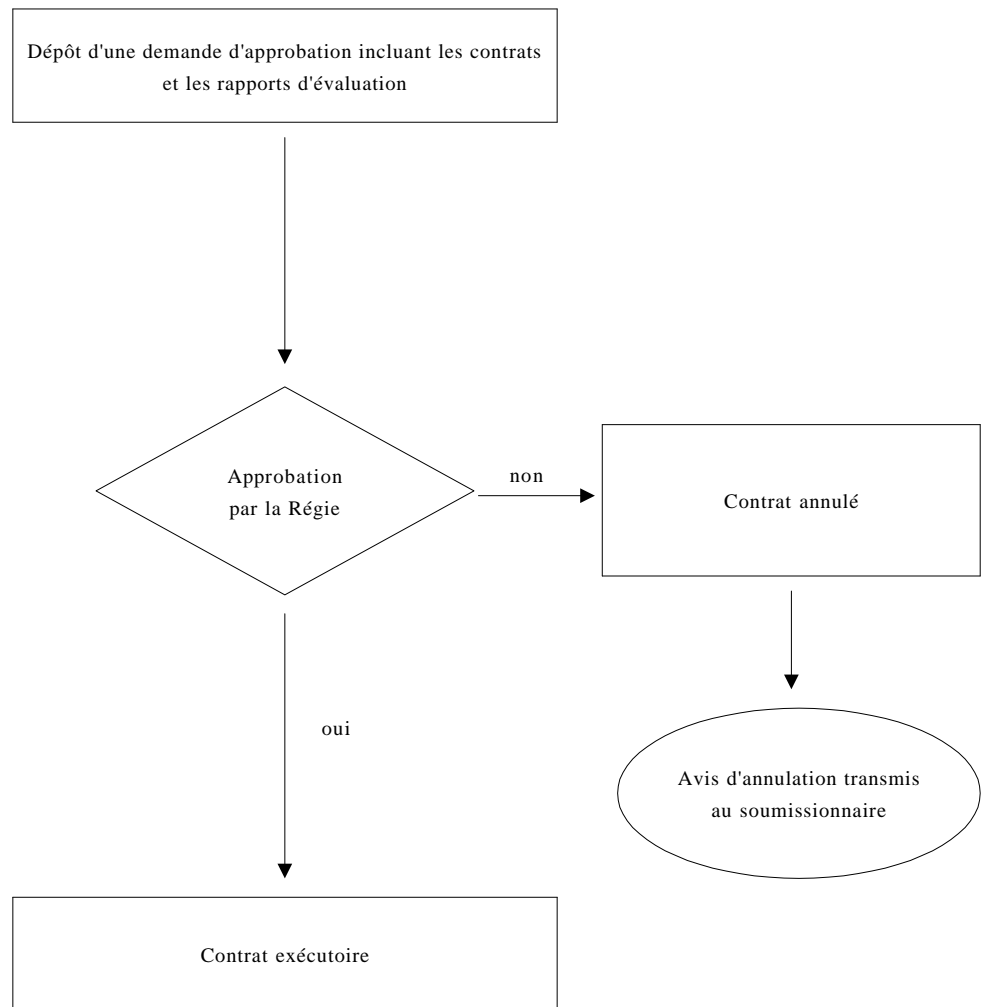
#### b) Sélection



## 4- Préparation d'un contrat



## 5- Approbation des contrats par la Régie



## Procédure d'appel d'offres et d'octroi

### (Délais type)

- Les délais type présentés dans ce document sont donnés à titre indicatif seulement. Pour un appel d'offres particulier, ces délais pourront varier en fonction de différentes circonstances telles la complexité des produits recherchés, la période de l'année où l'appel d'offres est lancé, l'urgence des besoins à satisfaire, le nombre de soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres, etc. Notamment, pour des achats de court terme, ces délais pourraient être réduits de façon significative.
- Les étapes énumérées dans la suite correspondent aux étapes présentées dans l'organigramme de la procédure.

ÉTAPE	DÉLAIS TYPE
<b>1) Diffusion de l'appel d'offres</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Conférence préparatoire</li><li>• Échéance pour le dépôt des offres</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 semaines après le lancement</li><li>• 12 semaines après le lancement</li></ul>
<b>2) Réception et ouverture des soumissions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 semaine incluant les délais pour la réception d'informations relatives aux offres incomplètes</li></ul>
<b>3) Sélection des soumissions</b> <b>a)Évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Étape 1</li><li>• Étape 2</li><li>• Étape 3</li></ul> <b>b) Sélection</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 semaine</li><li>• 8 semaines</li><li>• 8 semaines</li><li>• 3 semaines incluant les délais pour l'émission et le retour des avis prévus</li></ul>
<b>4) Préparation d'un contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 8 à 12 semaines</li></ul>
<b>5) Approbation des contrats par la Régie</b>	–